



Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07
Fax / Faks : 02 98 25 69 69

Convention de mise à disposition du préau de Ti an Holl

Entre Monsieur Raphaël RAPIN, Maire de Guissény,

Et M....., organisateur responsable

Adresse :

Tél : Courriel :

Date d'occupation : Nombre de participants :

☐ à titre de particuliers ou professionnels ☐ à titre organismes extérieurs

☐ repas	☐ réunion
☐ manifestation (voir fiche correspondante)	☐ autre (préciser) :

Tarifs de la réservation (pour information)

	Tarif
Location aux habitants de la commune 1 jour	52 €
Location aux habitants de la commune 2 jours	90 €
Location extérieurs 1 jour	80 €
Location extérieurs 2 jours	139 €
Organismes et associations extérieurs pour réunion, repas, AG	118 €
Réunion politique, associations non caritatives	Décision bureau municipal
Associations communales	Gratuit

Paiement : ☐ espèces ☐ chèques

Documents fournis : ☐ police d'assurance au titre de la responsabilité civile
☐ caution salle / bâtiments : 205 €
☐ caution ménage : 75 €

Etat des lieux le vendredi / / **à 13h30** à Ti an Holl

Visite de contrôle le lendemain de la location par le service technique seulement *(des photos seront prises et transférées en cas de dégradation)*

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation des salles stipulées au règlement annexé à la présente convention.

Le preneur reconnaît avoir été informé :

- que la location est faite de 8h à 8h,
- que le nombre de personnes est limité à 50 places assises dans le bâtiment,
- que la salle doit être libérée pour 22h,
- que la Mairie se réserve le droit d'annuler, sous un mois, la réservation.

Fait à Guissény, le / / , un double vous sera remis après signature des deux parties

Le Maire,

L'organisateur responsable,